



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : arabe

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et autres mesures et initiatives

Déclaration présentée par l'Association nationale Al Hidn, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social



Déclaration

L'Association nationale Al Hidn (ANH) se réjouit que le thème prioritaire retenu pour la cinquante-huitième session de la Commission de la condition de la femme soit « Les défis et les réalisations dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement pour les femmes et les filles ». Ce thème revêt une importance particulière pour l'ANH qui s'intéresse au développement social et culturel des femmes, des familles et des enfants.

Nous saluons les efforts menés par l'Organisation des Nations Unies pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Malgré cela, nous pensons qu'ils sont insuffisants et que l'Organisation, par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme, doit promouvoir des mécanismes et des sanctions juridiques contre toute personne portant atteinte à la sécurité et cherchant à rétablir une ère de brutalité et de servitude.

En tant que citoyennes marocaines, nous avons la chance de vivre dans un pays stable. Nous demeurons résolues dans notre engagement à mettre un terme à toutes les formes de pauvreté, en particulier à celle des femmes. Toutefois, en dépit de leurs efforts pour lutter contre la pauvreté et l'ignorance, et malgré leur extraordinaire persévérance et endurance, les femmes dans le monde arabe ont été freinées par la situation politique locale et l'impérialisme international. Les événements sociaux et politiques ont déstabilisé l'économie et la société, aggravant ainsi la pauvreté, le chômage et la faim. Les guerres sont menées afin de vendre et de disséminer des armes meurtrières qui causent des souffrances physiques ou sociales, ainsi que des dégâts matériels majeurs. Dans leur rôle d'aidant naturel pour leurs enfants et les handicapés, les femmes ont souffert de ces guerres qui ont compromis les progrès réalisés. À cause de cela, leur éducation et statut socioéconomique ont été retardés de plusieurs années, voire de siècles. En tant que pierre angulaire de la famille, elles pâtissent de tous les conséquences. À cet égard, nous notons la situation désastreuse en Syrie, où les femmes et les enfants sont parmi les plus exposés à la faim, à la dépossession et au déplacement, ainsi que les événements qui ont eu lieu en Égypte, où un coup d'état anti-démocratique a porté atteinte à l'économie et au statut de la femme et de la famille.

L'ANH croit fermement que, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, il est essentiel d'améliorer la situation sociale, matérielle et hiérarchique des femmes au sein de la famille, dans leur rôle de jeunes filles, de sœurs, d'épouses ou de mères; la famille constitue l'unité fondamentale pour la promotion du développement humain. En l'absence de bonne gouvernance, il s'agit du défi auquel est confrontée la communauté internationale. La promotion des conditions nécessaires au développement économique, social et culturel permettra aux hommes et aux femmes d'exercer leurs droits sur un pied d'égalité.

Relever les défis inhérents à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Bien que des progrès importants aient été accomplis concernant l'inscription dans l'enseignement primaire universel, en particulier des filles, la qualité de l'éducation ne s'est pas améliorée en conséquence. De plus, ces progrès n'ont pas renforcé la participation des femmes à la vie active et politique ou aux processus de prise de décision.

La discrimination à l'égard des femmes et des filles entrave la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les objectifs 1 et 2. Les femmes pauvres et celles des zones rurales ont un accès limité aux services de soins de santé, lesquels, par ailleurs, sont inexistant dans les zones de conflit. Les gouvernements doivent donc augmenter leurs crédits budgétaires alloués à l'amélioration de la santé des femmes. Ils doivent veiller à ce que tous les centres de soins de santé et les hôpitaux soient régulièrement approvisionner en médicaments et qu'ils soient aussi dotés d'un personnel qualifié.

Compte tenu de la crise économique et financière actuelle, tous les États doivent s'engager efficacement à créer des emplois décents à temps plein en vue de favoriser la participation des femmes au développement et à l'atténuation de la pauvreté. Nous demandons à l'Organisation des Nations Unies d'axer ses actions notamment sur le renforcement de la stabilité politique et la légitimité qui garantit le développement et la confiance. Elle devrait mener des campagnes contre les fabricants d'armes, en mettant en place une législation et des sanctions rigoureuses contre tout individu qui utilise des armes pour tuer des civils et les personnes les plus vulnérables, et qui les pointe contre la population au lieu de la protéger.

L'ANH emploie tous les moyens à sa disposition pour lutter contre la pauvreté des femmes par le biais de projets de développement qui favorisent leur autonomisation. Nous exhortons l'Organisation à soutenir notre travail, à promouvoir l'égalité des chances et à favoriser l'échange équitable d'informations entre les associations accréditées auprès du Conseil économique et social afin que nous puissions améliorer nos résultats et remplir notre rôle de société civile et notre mission humanitaire. Des mécanismes de consultation devraient être établis pour renforcer la coordination, la mise en place et le suivi au niveau du pays et pour faire connaître les responsabilités des gouvernements et de la société civile dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.
